

FOOT DEUX-SÈVRES HEBDO





Jeudi 09 Décembre 2021

Commission de Discipline Commission Sportive

Mardi 14 Décembre 2021

Commission d'Appel

SOMMAIRE



N° 12 - Vendredi 03 Décembre 2021





Rappel des mesures gouvernementales applicables à partir du 26 Novembre 2021

Pour les stades ouverts :

- Respect des gestes barrières
- Pass sanitaire obligatoire pour accéder à la buvette
- Masque obligatoire pour tout le monde (excepté au moment de la pratique et de son encadrement)

Pour les stades fermés :

- · Respect des gestes barrières
- · Pass sanitaire obligatoire pour tout le monde
- Masque obligatoire pour tout le monde (excepté au moment de la pratique et de son encadrement)

Pour les salles :

- Respect des gestes barrières
- · Pass sanitaire obligatoire pour tout le monde
- Masque obligatoire pour tout le monde (excepté au moment de la pratique et de son encadrement)





COMMISSION SPORTIVE

Réunion du 02 Décembre 2021 Procès-Verbal n° 17

Président : Mr BAUDOUIN Gilles Vice-Président : Mr ROUGER Alain Secrétaire : Mr GODET Jean-Marie Membre Présent : Mr GODET Jean-Pierre

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée.

Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 € seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Le Procès-Verbal n° 16 du 24 Novembre 2021 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

WEEK-END DU 30/31 OCTOBRE 2021

Match n° 50484.1 FC Boutonnais 2 - Celles Verrines 2 en D3 poule D

Arbitre: Mr. FATHI BERRADA Omar

Réserve technique du Fc Boutonnais

Dossier transmis par la Commission d'Arbitrage

Pris connaissance du dossier transmis par la Commission Départementale d'Arbitrage suite à sa réunion du 22 Novembre 2021 PV n° 01.

La Commission Sportive – Litiges et Contentieux enregistre la décision prise par la Commission d'Arbitrage, à savoir : Réserve irrecevable et non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : <u>Boutonnais Fc (2) – Celles Verrines (2)</u> 1-2







WEEK-END DU 27/28 NOVEMBRE 2021

FORFAITS

Amende de 30 €

Match n° 53107.1 St Maixent de Beugné 1 – Mougon 1 en Coupe Deux-Sèvres ➤ St Maixent de Beugné forfait

Match n° 53188.1 Clnc Bressuire 2 – Moncoutant 3 en Coupe Saboureau ➤ Clnc Bressuire forfait

Match n° 53197.1 Paizay le Tort 1 – Frontenay St Symphorien 2 en Coupe Saboureau ➤ Paizay le Tort forfait

Match n° 51528.1 Ste Ouenne 2 – Aiffres 4 en D5 poule F ➤ Aiffres 5ème forfait

Match n° 52295.1 FC Gatinaise – 2 – Boivre 1 en Féminines à 8 Seniors Poitou poule A - ➤ Boivre 1 er forfait

Amende de 20 €

Match n° 51990.1 Cherveux 1 − Cerizay Interbocage 1 en U18 1ère Division poule A > Gj Cerizay InterBocage 1 er forfait Match n° 52091.1 Gj AFP 2 − Le Tallud 1 en U17 2ème Division poule B > Gj AFP 1 er forfait

Match n° 52553.1 Gj Sud Deux-Sèvres 2 − Gj la Crèche Ste Néomaye en U15 2ème Division poule C > Gj Sud Deux-Sèvres 1er forfait

Match n° 52521.1 Parthenay Viennay 3 – Echiré St Gelais 2 en U15 2ème Division poule B ➤ Echiré St Gelais 1er forfait

Match n° 53005.1 FC Bressuire 3 – Cerizay Interbocage 3 en U15 foot à 7 ➤ Gj Cerizay InterBocage 1er forfait

Match n° 52871.1 Haut Val de Sèvre 2 – Niort St Florent 3 en U13 3ème Division poule E ➤ Haut Val de Sèvre 1er forfait

FORFAIT GENERAL

L'équipe d'Aiffres 4 en D5 poule F est déclarée Forfait Général, les adversaires hebdomadaires de cette équipe seront exempts.

DEMANDE AUTORISATION TOURNOI

Du club de Mauzé Rigné : ➤ Samedi 11 juin 2022 – Catégories U11 et U13

Tournoi autorisé sous réserve que tous les joueurs soient licenciés F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle

DECLARATION TOURNOI

Frais de déclaration Tournoi 24 €

Mauzé Rigné: Samedi 11 juin 2022

COURRIERS

De Mr. SIMONNEAU Frédéric

Nous confirmant le score de la rencontre n° 53100.1 Champdeniers pamplie 1 – Moncoutant 2 en Coupe Deux-Sèvres du 28 novembre 2021 soit 2 – 2 à la fin du temps réglementaire et 1/0 à la fin des prolongations.

Pris note – Le club de ChampdeniersPamplie est qualifié pour la suite de la compétition en Coupe Deux-Sèvres

Du club de Gj Espoir Nord Est 79

Nous informant de l'annulation de leur tournoi en salle du 18 novembre 2021, catégories U7-U9-U11

Pris note





De Mr. AKRE Richard

Demande de remboursement des ses frais de déplacement lors du match n° 51406.1 L'AbsieMoutiers 3 – Gati Foot 3 en D5 poule D du 11 novembre 2021

La somme de 31,20€ représentant les frais de déplacement sera débitée au club de L'Absie Moutiers pour en créditer M. AKRE Richard Arbitre désigné pour la rencontre.

COUPES DEUX-SEVRES / SABOUREAU

La Commission valide le tirage au sort des Coupes

Deux-Sèvres (3^{ème} Tour) et Coupe Saboureau (2^{ème} Tour)

Rencontres qui se dérouleront les

Samedi 11 Décembre 2021 à 20 h 00 et Dimanche 12 Décembre 2021 à 14 h 30

sur le terrain du club premier nommé.

<u>Information concernant le terrain Armand Tuzelet du club de Nueillaubiers</u>

La Commission Sportive donne son accord pour que les rencontres Seniors puissent se dérouler sur le terrain (synthétique) Armand Tuzelet (1) à compter de ce week-end des 4 et 5 Décembre 2021.

Le Secrétaire

Le Président

Jean-Marie GODET

Gilles BAUDOUIN





COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du 02 Décembre 2021 Procès-Verbal n° 08

Président : Mr ROUGER Alain

Vice-Président : Mr BAUDOUIN Gilles Secrétaire : Mr GODET Jean-Marie

Membres Présents: MM. GAUVIN Francis – PETIT Jean-Jacques – PRUNIER Jacky

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée.

Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 € seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Le Procès-Verbal n° 07 du 24 Novembre 2021 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

WEEK-END DU 27/28 NOVEMBRE 2021

Match n° 51006.1 St Jean Missé 3 - Beaulieu Breuil 4 en D5 poule B

Arbitre: Mr. GUILBOT Diophane

Réserve du club de St Jean Missé

Je soussigné, VALIN Maxime, Capitaine de St Jean Missé, porte des réserves sur la qualification et la participation sur la totalité de l'équipe :

Motif : Plusieurs joueurs ont participé au dernier match en équipe supérieure ne peuvent être incorporés en équipe inférieure et participer à la rencontre, l'équipe supérieure ne jouant pas ce jour ou dans les 24 heures.

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Qu'aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre officielle d'une des équipes supérieures, ne figurait sur la feuille du match citée en référence, alors que celles-ci ne jouaient pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Match de référence pour l'équipe 1 : Le Tallud (2) – Beaulieu Breuil (1) en Championnat Départemental 2 poule Nord du 21/11/2021.





Match de référence pour l'équipe 2 : Beaulieu Breuil (2) – Vrines Fc (2) en Coupe Saboureau du 28/11/2021.

Match de référence pour l'équipe 3: Beaulieu Breuil (3) – Inter Bocage (4) en Championnat Départemental 5 poule A du 28/11/2021.

Par conséquent, déclare la Réserve non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : St Jean Missé (3) – Beaulieu Breuil (4) 1-6

Les droits de confirmation, soit 37€, seront portés au débit du St Jean Missé.

Match n° 50924.1 Boismé Clessé 2 – St Amand S/Sèvre 3 en D5 poule A

Match non joué

- > Courrier du club de Boismé Clessé
- > Courrier du club de St Amand S/Sèvre

Pris note, ce match est reprogrammé le 09 janvier 2022 à 15 heures sur le stade de BOISME.

Match n° 51547.1 Ardin/Autize 4 – Ste Néomaye Romans 3 en D5 poule F

Match non joué

> Courrier du club d'Ardin

Pris note, ce match est reprogrammé le 08 janvier 2022 à 20 heures sur le stade d'Ardin.

Le Secrétaire Jean-Marie GODET Le Président Alain ROUGER



COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

Réserve Technique Procès-Verbal n° 01

La Commission s'est réunie en visioconférence le 22 novembre 2021.

Président: Jean Luc BERTAUD

Membres présents : Yohann BLOT, Franck BONNET, Jean Yves GUIGNARD, Cyril HAYE, Fabrice NOIRAULT, Jacques OUVRARD.

Match n° 23515300 (16375915): F.C. BOUTONNAIS (2) - Ent. S. CELLESVERRINES (2) en 3ême Division poule D.

Score Final: F.C. BOUTONNAIS (2): 1 - Ent. S. CELLESVERRINES (2) 2

Arbitre: Licence nº 2547906071

Réserve technique posée par le club de F.C. BOUTONNAIS (2)

Lecture faite des différents rapports.

La Commission constate que la réserve dite technique a été posée par le capitaine de F.C. BOUTONNAIS (2)

Attendu que la réserve a été posée à l'arrêt de jeu suivant l'action (après le coup d'envoi consécutif au but encaissé) et non sur le fait contesté,

Attendu que l'Arbitre Assistant n'a pas alerté l'Arbitre Central mais seulement le botteur,

Attendu que l'Arbitre Assistant a alerté l'Arbitre Central seulement lorsque le but a été marqué,

Attendu que l'Arbitre Central, dans son rapport indique qu'il n'a pas été alerté de la mauvaise position du ballon lors du botté,

Attendu que l'arbitre a autorisé la remise en jeu, le ballon étant pour lui en bonne position,

Attendu que pour être recevable, la réserve technique aurait dû être posée sur le(s) fait(s) contesté(s) c'est-à-dire avant le coup d'envoi,

Pour ces motifs, la Commission déclare la réserve irrecevable sur le fond et sur la forme, et transmet le dossier à la Commission Sportive pour homologation.

Le Président de la CDA Jean Luc BERTAUD



Le secrétaire de la CDA Jacques OUVRARD





COMMISSION DES TERRAINS

RESPONSABLES SECTEURS SAISON 2021 – 2022

SECTEUR N° 1: Mr. BERTAUD Jean-Luc - Tel: 06.77.85.56.61

Aubinrorthais – Bocafoot – Breuil Bernard - CO Cerizay – Inter Bocage - Portugais Cerizay – Moncoutant – Montravers – Nueillaubiers – Pays de L'Ouin - St Amand S/Sèvre – Voulmentin St Aubin

SECTEUR N° 2 : Mr. PETIT Jean - Tel : 06.08.80.72.31

Brion – Boësse – Coulonges Thouarsais – Louzy – Lutaizien Oiron - Mauzé Thouarsais – CG Nord Est 79 – St Jean Missé – St Varent Pierregeay - Thouars Foot – US Vergentonnaise - Vrère - Vrines

SECTEUR N° 3: Mr. NOIRAULT Fabrice - Tel: 06.83.21.00.99

FC Bressuire – CLNC Bressuirais – Comore – Genneton – Mahorais Bressuire - Pays Argentonnais – St Cerbouillé St Sauveur - Terves

SECTEUR N° 4: Mr. PRUNIER Jacky - Tel: 05.49.63.11.78 ou 06.70.58.49.74

Airvo St Jouin – Amailloux – Assais – Boussais - Chiché – FayeNoirterre – Gati Foot - Gourgé Lageon – L'Absielargeasse/Moutiers S/Chantemerle – Plaine Gâtine – St Loup Louin - ThénezayFerrièreLa Peyratte

SECTEUR N° 5: Mr. GODET Jean-Marie - Tel: 05.49.64.33.62 ou 06.87.10.94.54

BoisméClessé - Chatillon S/Thouet – Le Tallud - Neuvy Bouin - Parthenay Viennay - Portugais Parthenay - Pompaire les Loges – St Aubin le Cloud – St Martin du Fouilloux

SECTEUR N° 6: Mr. GODET Jean-Pierre - Tel: 06.86.64.26.02

Beaulieu Breuil - Chanteloup Chapelle Courlay (FC 3C) - Clazay Bocage - Cœur de Bocage (GJ) - Sèvre et Bocage (GJ E4C)

SECTEUR N° 7: Mr. ROUGER Alain - Tel: 05.49.25.23.81 ou 06.77.97.12.73

Ardin – Avenir Autize – Avenir 79 – BuslaursThireuil – Champdenierspamplie – Chauray - Cherveux – Echiré St Gelais - Orée de l'Autize - St Maixent de Beugné – Ste Ouenne

SECTEUR N° 8: Mr. LAROCHE Pierre - Tel: 05.16.81.00.20 ou 06.48.33.91.97

Augé Azay Le Brûlé –Espoir Maixentais – Exireuil – FomperronMénigoute – La Crèche – Sud Gatine – Pays Maixentais – St Martin de St Maixent - Ste Néomaye Romans – Vallées Deux-Sèvres - Vasléennes

SECTEUR N° 9: Mr. LAMARQUE Dominique – Tel: 06.81.27.31.69

Aiffres – Bessines ASPTT – Niort Chamois – Niort Clou Bouchet – Niort Portugais – Niort Souché – Niort St Florent – Niort St Liguaire – Niort Ste Pezenne – Vouillé

SECTEUR N° 10: Mr. LIAIGRE Alain - Tel: 06.77.73.18.36

Arçais – Beauvoir S/Niort - Brûlain – Coulon – Fors - Frontenay/St Symphorien – Mauzé S/Mignon – Mougon –FC Palludéen – Prahecq – Sud Deux-Sèvres Foot - Venise Verte – Usseau

SECTEUR N° 11 : Mme. RULLIER Maryse – Tel : 05.49.27.03.73 ou 06.64.50.66.38

FC Boutonnais – Celles Verrines – ChenayCheySepvret - Clussais – Lezay – Limalonges – Loubigné – Paizay le Tort – AS Du Pays Mellois - Périgné – St Martin les Melle - St Romans les Melle - Sauzéen - Rom - Val de Boutonne

SECTEUR N° 12: Mr. GAUVIN Francis - Tel: 05.49.05.16.15 ou 06.61.73.25.72

Exoudun – Haut Val de Sèvre – US Lambon – Pamproux – Souvigné St Martin - Ste Eanne





LE RC PARTHENAY VIENNAY OUVRE SA SECTION LOISIR FOOT EN MARCHANT

A l'initiative de Jonathan AUBREE (RTJ salarié), le RCPV a ouvert la première section foot en marchant du département le mardi 23 novembre 2021 au parc de l'Enjeu.

12 volontaires se sont prêtés au jeu pour découvrir cette nouvelle pratique venue d'outre-manche, sous l'impulsion de Pierre LUSSEAU, qui avait mobilisé les troupes, et du président Jean Claude RICHARD qui montrait l'exemple en pratiquant.

Après une présentation en salle, de la pratique par Jonathan AUBREE, du club par son président et des pratiques loisirs diversifiées de la FFF par Jean-Marc LAVILLE (CTD DAP), les 12 acteurs ont pratiqué pour la première fois.











Au final, cette pratique a plu et a permis à tout ce monde de se retrouver autour du ballon rond dans la bonne humeur. Ils se retrouveront tous les mardis matin au parc de l'Enjeu et espèrent gonfler les effectifs avec d'autres personnes intéressées.



De son côté, le District espère que cette ouverture en appellera d'autres dans le département pour, pourquoi pas, organiser des rencontres inter sections à l'avenir.



Article et Photos : Jean-Marc LAVILLE





NOS PARTENAIRES





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Préfet des Deux-Sèvres

Crédit Mutuel





















DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS









FRANCE







Le bon sens a de l'avenir



Tous les ingrédients de l'amour















AVIS AUX CLUBS

Dans le prolongement des dernières annonces gouvernementales, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous le tableau actualisé relatif à la déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à compter du 26 novembre 2021, mis en ligne hier soir par le Ministère chargé des Sports.

Il est accompagné d'un communiqué de presse qui **appelle au renforcement des mesures barrières** et précise **que le port du masque redevient obligatoire pour tous dans un équipement sportif**, excepté au moment de la pratique sportive et de son encadrement effectif.

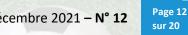
A noter également qu'à compter de ce lundi 29 novembre, la durée de validité des tests PCR et antigéniques sera réduite à 24h pour le pass sanitaire.

La décision du COMEX du 20 août dernier ainsi que le protocole de reprise des compétitions régionales et départementales restent donc applicables.

ternié	Ensemble, continuons d'appliquer les gestes barrières			
LE PASS SANITAIRE				
Qu'est ce que le Pass sanitaire ?	Présenter soit : - Un schéma vaccinal complet ; - Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h à partir du 29/11 ; - Un certificat de rétablissement de la Covid-19. http://www.gouvernement.fr\pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions			
Qui contrôle le Pass sanitaire ?	Le responsable de l'équipement ou l'organisateur de l'activité désigne les personnes habilitées à effectuer le contrôle du Pass sanitaire. Ce sont les personnes qui contrôlent habituellement l'accès ou à défaut celles qui organisent l'activité. Un registre doit mentionner les personnes en charge du contrôle. Les équipements habituellement non contrôlés (accès libre ou en autonomie) où la pratique n'est pas organisée, ne sont pas soumis au contrôle du Pass sanitaire.			
PORT DU MASQUE				
ERP PA et ERP X	En complément du pass sanitaire, le port du masque est de nouveau obligatoire dans les équipements sportifs couverts et de plein air (ERP X et PA), excepté au moment de la pratique sportive et de son encadrement effectif.			
Espace public (y compris plages, plan d'eau et lacs)	Pas de port du masque obligatoire. Le préfet de département peut, par arrêté, le rendre obligatoire si nécessaire.			

W





2/3

3/3

allth

PRATIQUANTS DE LOISIR ET DE COMPÉTITION				
Haut niveau* et professionnel * athlètes inscrits sur les listes ministérielles Élite, Sénior, Relève	Obligation du Pass sanitaire pour les sportifs qui pratiquent dans les ERP intérieurs (ERP X) et de plein air (ERP PA). Exemption* pour les compétitions et manifestations sportives (en dehors des ERP) soumises à une procédure de déclaration ou d'autorisation.			
Mineurs de plus de 12 ans	Obligation du Pass sanitaire en ERP X et ERP PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public. Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public). Toutes pratiques autorisées. Les jeunes qui auront 12 ans en cours d'année disposeront d'un délai de 2 mois pour présenter leur Pass sanitaire. Pour les épreuves sportives se déroulant dans l'espace public, le contrôle du pass sanitaire doit être effectué le jour même.			
Majeurs	Obligation du Pass sanitaire en ERP X et ERP PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public. Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public). Toutes pratiques autorisées. Pour les épreuves sportives se déroulant dans l'espace public, le contrôle du pass sanitaire doit être effectué le jour même.			

Sont assimilés à des ERP X ou PA, les « ERP éphémères » et les « ERP par destination ».

Les ERP « ephémères » : Il s'agit d'équipements assimilables à des ERP de type PA, aménagés le cas échéant dans les conditions fixées par la règlementation ERP de droit commun, qui ont vocation à être désinstallés à l'issue de l'évènement. C'est un cas de figure assez classique que nous rencontrons lors d'évènements sportifs pas obligatoirement soumis à déclaration et/ou autorisation.

Les ERP « par destination » : Il s'agit de bâtiments, locaux ou enceintes, qui ne sont pas répertoriés comme ERP, dont la fréquentation est nécessaire à la mise en place des activités du seul public qui y accède, sans que l'activité, organisée par un établissement d'activités physiques et sportives (EAPS), ne s'y déroule forcément. Il peut s'agir d'un lieu de rendez-vous ou d'accueil, d'un lieu de stockage de matériel ou de produits.

* Exemption non applicable si les sportifs de haut niveau ou professionnels concourent simultanément avec des sportifs amateurs. Dans ce cas le Pass sanitaire est imposé

 $\textbf{Pour mettre en œuvre le Pass Sanitaire : } \underline{\textbf{https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions}$



SPORT SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE				
Mineurs et majeurs	Exemption du Pass sanitaire pour les élèves (majeurs ou mineurs) et leurs enseignants dans tous les lieux d'enseignement de l'EPS habituels : piscines, gymnases Dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur (types de pratiques adaptés au niveau de circulation du virus).			
BÉNÉVOLES ET SALARIÉS ACCUEILLANT DU PUBLIC DANS LES ERP ET LES ÉVÉNEMENTS CONCERNÉS				
Mineurs et majeurs	Obligation du Pass sanitaire et du port du masque.			
SPECTATEURS				
Équipement extérieur (ERP PA) ou ERP de plein air éphémère	Pass sanitaire et port du masque obligatoires dès la 1 ^{re} personne et respect des gestes barrières. Assis : 100 % de la capacité de l'enceinte, sauf si arrêté préfectoral.			
Équipement intérieur (ERP X)	Debout : distanciation physique d'un mètre.			
VESTAIRES COLLECTIFS				
	Ouverts.			
RESTAURATION, BUVETTE				
	Protocole Hôtel Café Restaurant (HCR) applicable.			

- En l'absence de port du masque, et sans préjudice des règles qui le rendent obligatoire, la distanciation est portée à deux mètres
- Le port du masque est obligatoire dans les aérogares, les avions, les navires à passagers, véhicules de transport en commun, gares.







COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 26 novembre 2021

MESURES SANITAIRES POUR LE SPORT

Dans un contexte de reprise de l'épidémie de covid-19, le Gouvernement a acté des mesures de nature à limiter la propagation du virus et protéger nos concitoyens.

Dans le champ du sport, l'objectif demeure de garantir la continuité d'une pratique sportive normale et la bonne tenue du spectacle sportif.

La mise en place du pass sanitaire pour accéder à un équipement sportif (couvert ou de plein air) ou participer à une compétition dans l'espace public, permet de préserver l'activité des pratiquants comme celle des salles, clubs et gestionnaires d'équipements.

En complément, et afin de protéger chacun efficacement contre le virus, le respect des mesures barrière est rappelé avec force et le port du masque redevient obligatoire pour tous dans un équipement sportif dès le 26 novembre 2021, excepté au moment de la pratique sportive et de son encadrement effectif.

A noter :

A compter du 29 novembre, la durée de validité des tests PCR et antigéniques sera réduite à 24 h pour le passe sanitaire.

Secrétariat Presse

Cabinet de la Ministre déléguée chargée des Sports

Tél: 01 40 45 90 15

Mél: sec.presse.sports@sports.gouv.fr





DES FICHES PRATIQUES ACTUALISEES A DISPOSITION DES CLUBS

Ces fiches disponibles sur le site de la FFF pourront aider les clubs dans leur gestion administrative au quotidien

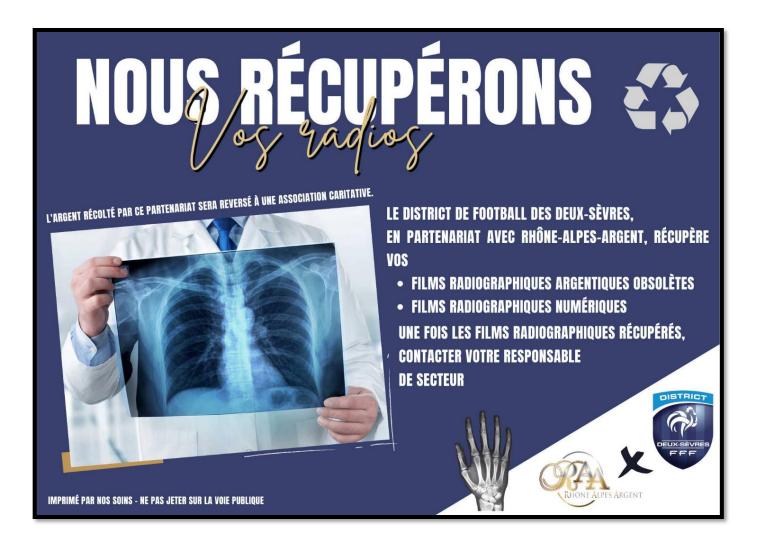
La FFF et la LFA mettent des fiches pratiques à disposition des clubs afin de les accompagner au quotidien

Les fiches pratiques sont des outils essentiels où les clubs trouveront des informations, des astuces et des conseils qui serviront dans la gestion administrative et quotidienne de leur club

Elles sont regroupées en quatre grandes thématiques :

- ✓ La gestion administrative du club
- ✓ La gestion financière du club
- ✓ Le management du club
- ✓ L'animation du club

Ces fiches actualisées sont disponibles sur la page dédiée du site internet de la FFF : Consulter les fiches









Lancement de TELETHONFOOT 2021, mobilisons-nous au profit de l'AFM

Les 3 et 4 décembre prochains, aura lieu la 35ème édition du TELETHON parrainée par SOPRANO, un rendez-vous annuel de solidarité, et une aventure humaine et médicale motivée par un seul but : Guérir.



L'AFM-Téléthon est une association de malades et parents de malades qui, grâce aux dons du Téléthon est devenue un acteur majeur de la recherche biomédicale pour les maladies rares en France et dans le monde.

Des familles qui se battent quotidiennement contre la maladie, des chercheurs qui transforment les gènes en médicaments, des bénévoles, des donateurs et des partenaires qui, chaque année, bravent le froid, c'est parce depuis 35 ans ils ont uni leurs forces qu'aujourd'hui une révolution médicale est en marche!

Depuis le premier Téléthon (en 1987) elle a su faire des choix scientifiques audacieux et favoriser l'émergence de thérapies innovantes pour des maladies rares jusqu'alors incurables.

Aujourd'hui, les résultats sont là : des enfants concernés par des maladies rares du sang, du système immunitaire, du cerveau, de la vision, ont été traités avec succès par thérapie génique.

LA FFF, partenaire de l'AFM TELETHON depuis 2015...

Il est important de préciser que grâce à la mobilisation de chacun, le football amateur a permis de collecter 715 000 euros depuis 2015.

La FFF, partenaire de l'AFM TELETHON depuis 2015, invite ses ligues, districts, clubs et licenciés à se mobiliser et collecter des fonds au profit de la recherche contre les maladies rares.

Que vous organisiez un événement seul ou avec votre commune, rendez-vous sur **www.telethonfoot.fr** pour le rendre visible, afficher la solidarité de tout le football et participer au challenge TELETHONFOOT. N'oubliez pas que vos animations peuvent s'organiser et se déclarer jusqu'au 31 janvier 2022!

Marquez, dribblez, tirez, musclez votre solidarité, rejoignez la mobilisation Téléthonfoot et ensemble, remportons la Victoire contre la maladie. **Grâce à vous, le TELETHON peut tout changer!**

Pour vous accompagner dans la mise en place de votre animation, rendez-vous sur www.telethonfoot.fr





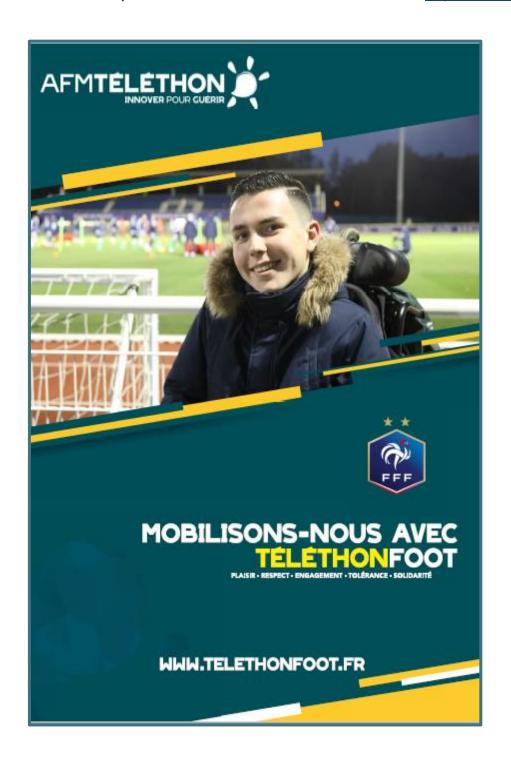
La FFF a renforcé votre boite à outils de mobilisation :

Vous trouverez ci-après quelques liens et documents utiles :

- Les coordinations locales de l'AFM TELETHON : <u>Retrouvez les coordinations Téléthon de votre région AFM-Téléthon (afm-telethon.fr)</u>
- Les outils de communication à disposition des ligues, districts et clubs : <u>Téléthon (fff.fr)</u>

Le #maquerdemain est à votre disposition pour vos communications RS.

Et pour déclarer votre animation et permettre aux clubs d'en faire de même : rdv sur https://www.telethonfoot.fr/









POUR PARTICIPER

1- FAIRE ACCREDITER OFFICIELLEMENT VOTRE ACTION.

Contactez votre coordination départementale. https://www.afm-telethon.fr coordinations ou mail à benevoles@afm-telethon.fr

2- VALORISER LA SOLIDARITÉ DU **FOOTBALL AMATEUR**

Enregistrez votre action sur le site de la FFF www.telethonfoot.fr/

3- DES IDEES, DES CONSEILS, DES INFOS. www.telethonfoot.fr www.agir.telethon.fr www.telethon2021.fr

#TéléthonSport #Téléthonfoot #Téléthon2021













L'AFM-TÉLÉTHON : une aventure humaine et médicale motivée par un seul but : Guérir.

www.afm-telethon.fr

MARQUEZ, DRIBBLEZ, TIREZ... MUSCLEZ VOTRE SOLIDARITE

La FFF, partenaire officiel de l'AFM-Téléthon depuis 2015 s'associe au combat des malades et de leurs familles.

Rejoignez la mobilisation TéléthonFoot!

- → Organisez une action solidaire avec votre structure ou participez aux évènements de votre commune.
- → Demandez votre accréditation Téléthon nécessaire pour collecter(*)
- → Référencez votre animation sur la plateforme de la FFF, TELETHONFOOT.FR pour valoriser la solidarité du football amateur.

« La Lumière » est cette année le thème fil rouge du Téléthon.

Ensemble, remportons la Victoire contre la maladie.

À vous de jouer!



NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS!

Plus de 7000 maladies génétiques rares, 1 personne sur 20 concernée, 3 millions en France. Le Téléthon a tout changé, le Téléthon peut tout changer.





TABLETTES POUR LES CLUBS

POUR RAPPEL, LE DISTRICT NE FOURNIT PLUS DE TABLETTES A L'INTENTION DES CLUBS.

Nous vous conseillons de vous rapprocher des grandes surfaces et/ou des magasins d'occasion où vous pourrez trouver de bonnes tablettes au meilleur prix.

Voici les caractéristiques minimales que doit réunir la tablette :

RAM: 2 GB

Capacité stockage: 16 GB

Ecran: 9.4" dalle tactile capacitive

Résolution: 1280 x 800 pixels

Système : Equivalent ou postérieur à Android™ 8, Oreo

Connectivité: Wifi/Bluetooth/GPS



BEAUCOUP DE CLUBS ONT, ENCORE AUJOURD'HUI, TOUTES LEURS COORDONNEES EN « NON DIFFUSABLES ».

Dans un souci de bonne communication entre clubs, où lors de demandes spécifiques de nouveaux(velles) licencié(e)s, nous ne sommes donc pas autorisés à communiquer vos informations.

En cas de problème de dernière minute durant le week-end, les clubs adverses ne peuvent pas vous joindre.

Pouvez-vous agir sur Footclubs afin de **Diffuser les coordonnées de 2 personnes minimum** (*Correspondant(e), Président(e) etc...*) ?

Organisation → membres du club → Clic sur le nom de la/des personne(s) concernée(s) → Choisir le numéro de téléphone à diffuser → sous l'onglet « diffusion » mettre diffusable puis valider dans le bas de page

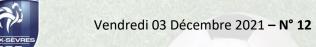
Contacts			
Suppr	Type de contact	Contact	Diffusion

Diffusables











INFOS CLUBS

Pour en savoir plus : Voir sur notre site internet - Rubrique Documents → Documents généraux → Annonces Clubs

